FORUM ÉTUDIANT
33e législature

DOCUMENT RÉCAPITULATIF DES PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS PAR LES CÉGEPS

Ce document vous sera utile pour la sélection des trois projets de loi qui seront étudiés lors du Forum étudiant 2027.

Du 28 octobre au 4 novembre 2026, les étudiants de votre collège devront indiquer leur 1er et 2e choix (pour chacune des catégories, à savoir les projets de loi présentés par le gouvernement et ceux présentés par les oppositions).

Veuillez noter que les étudiants doivent obtenir un consensus, car nous n'enregistrons qu'un vote par collège pour chacune des catégories.

Le formulaire de vote doit être rempli avant 17 h, le mercredi 4 novembre

MÉMOIRES D'ORIENTATION DE PROJET DE LOI PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT

(IDÉOLOGIE CONSERVATRICE)

1. PROJET DE LOI : LA RÉFORME EXCELLENCE AVENIR : UN SYSTÈME D'ÉDUCATION QUI RESPECTE LE RYTHME DES ÉLÈVES QUÉBÉCOIS.

RÉSUMÉ

Trop souvent, nos étudiants performants ne reçoivent pas les ressources nécessaires à leur plein épanouissement. C'est pourquoi nous proposons la Réforme Excellence Avenir : une réforme profonde du système d'éducation au Québec. Nous proposons de mieux rediriger les forces et compétences intellectuelles de nos jeunes Québécoises et Québécois. Elle propose notamment : de regrouper les élèves performants au sein de classes enrichies ; offrir un encadrement adapté aux élèves en difficultés dans un espace-classe qui leur serait réservé. Quand nous travaillons à réduire la charge mentale des enseignants, et à avoir des élèves performants dont le potentiel n'est pas miné par un système d'éducation, c'est tout le Québec qui gagne !

2. PROJET DE LOI : LOI SUR LA DÉCENTRALISATION DE L'APPAREIL GOUVERNEMENTAL POUR L'AUTONOMIE DES RÉGIONS

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation de projet de loi consiste à réduire l'appareil provincial afin de rendre les régions plus autonomes, tout en utilisant l'argent des contribuables de manière plus efficace. Les régions auront donc un meilleur contrôle sur certaines de leurs ressources, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation.
Ce mémoire poursuit l'objectif de favoriser et d'optimiser le plus possible l'économie des régions en la rendant beaucoup plus autonome. Il s'agit donc de laisser les régions décider par elles-mêmes afin de pouvoir offrir aux Québécois des services bonifiés et répondant à leurs besoins.
Pour ce faire, les régions garderaient 50 à 60 % des impôts et seraient libres de mettre en place par elles-mêmes leur échelon d'imposition selon les besoins et les services nécessaires. De plus, cette loi permettrait de réduire la taille de la bureaucratie provinciale et donc de diminuer le nombre de fonctionnaires pour réduire les dépenses de l'État sans tout de même réduire les services proposés aux citoyens. Ces changements économiques seront d'autant plus favorables afin de réduire la dette du Québec et d'éviter les dépenses budgétaires superflues.
Le but est donc de s'attaquer à ce système bureaucratique rigide pour le rendre plus adapté et flexible aux besoins d'aujourd'hui.

3. PROJET DE LOI : LOI SUR LA PROTECTION ET LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES AGRICOLES FAMILIALES

RÉSUMÉ

Le secteur agricole québécois fait face à plusieurs défis économiques qui menacent sa pérennité et compliquent l'établissement de la relève agricole. La hausse du prix des terres, l'endettement des agriculteurs, l'explosion des coûts de production et les difficultés liées à la transmission des entreprises familiales fragilisent les producteurs québécois. Par ailleurs, les obstacles liés à l'accès au financement

et à la reconnaissance de certains parcours de formation limitent les possibilités offertes aux jeunes souhaitant intégrer ce secteur.
Ce mémoire vise principalement à soutenir le développement du secteur agricole québécois, tant pour les agriculteurs actuels que pour les générations futures. Il poursuit également des objectifs complémentaires, soit de favoriser la continuité des entreprises familiales et de faciliter l'établissement de la relève agricole.
Pour atteindre ces objectifs, plusieurs mesures sont proposées. Celles-ci comprennent la création d'un programme de micro-crédit agricole offrant des prêts sans intérêt, la mise en place de subventions pour remettre en culture les terres agricoles laissées en friche et l'élargissement des critères d'admissibilité au Programme d'appui financier à la relève agricole afin de reconnaître les parcours atypiques. Le mémoire propose également d'encourager les études agricoles par l'allocation de bourses et la rémunération des stages, de rembourser les coûts associés au carbone aux entreprises agricoles et de réduire les charges fiscales liées à la transmission des fermes familiales, notamment par l'élimination de la taxe de bienvenue sur les résidences principales situées sur une exploitation agricole.
Ces mesures visent à favoriser la relève, à renforcer la viabilité des entreprises agricoles et à assurer la continuité du secteur agricole québécois afin de protéger nos agriculteurs face au déclin du milieu.

4. PROJET DE LOI : LOI PROTECTION, REVALORISATION ET RESTAURATION DU PATRIMOINE QUÉBÉCOIS

RÉSUMÉ

Le patrimoine québécois constitue un héritage collectif qui témoigne de l'histoire, des traditions et de l'évolution de la société. Or, plusieurs bâtiments anciens, lieux de culte, monuments et sites historiques sont confrontés à des défis d'entretien, de financement et de réutilisation. Lorsque ces lieux se détériorent ou disparaissent, c'est une partie de la mémoire collective qui risque de se perdre

Notre projet de loi propose enfin une solution complète et exhaustive (on y a mis beaucoup de temps) au délabrement et à la dévalorisation des sites patrimoniaux et de l'identité québécoise. Il est grand temps que l'Assemblée nationale se penche sur les priorités culturelles.

Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit la création d'un mécanisme de priorisation des bâtiments patrimoniaux menacés, la mise en place d'un programme de soutien à leur restauration et à leur réutilisation communautaire, ainsi qu'un processus transparent permettant aux organismes sans but lucratif et aux communautés locales de présenter un projet d'acquisition ou de gestion. Il propose aussi des sanctions proportionnées aux révisionnistes historiques pour les actes intentionnels de vandalisme visant des monuments ou des biens patrimoniaux, Enfin, un bilan périodique public permettrait de mesurer les résultats obtenus. Cette approche concilie la préservation de l'identité historique du Québec, la participation des communautés et une administration prudente des fonds publics.

5. PROJET DE LOI : LOI VISANT À SANCTIONNER ET PUNIR LES CONDUCTEURS DANGEREUX

RÉSUMÉ

En 2025, le Québec a perdu 371 vies inutilement. L'écrasante majorité d'entre elles, 80%, est liée à des collisions mortelles causées par la distraction au volant, principalement l'utilisation du cellulaire et la conduite sous influence de l'alcool. Le bilan s'alourdit lorsqu'on y ajoute les 1282 blessures graves et les 28 365 blessures légères. Personne ne devrait avoir à craindre pour sa vie sur nos routes. Ce projet de loi vise à répondre à cette crise.

<u>Alcool</u>

La conduite en état d'ébriété est un problème capital qui arrache plus d'une centaine de vies chaque année. Pour combattre cette crise, nous proposons de radicaliser les punitions, en :

1. Réduisant le taux d'alcoolémie autorisé à 0.05% ;
2. Renforçant les sanctions pour les contrevenants ;
    a. Incluant jusqu'à la perte de permis à vie ;
    b. Une amende s'étendant de 1500$ à 3000$;
3. Introduisant la notion de complicité pour les passagers ayant connaissance de l'état d'ébriété des chauffeurs ;
    a. Imposition d'une amende allant jusqu'à 1000$;
    b. 5 points d'inaptitudes.

Cellulaire

Nous allons raffermir la politique de tolérance zéro par rapport à l'utilisation du téléphone au volant, en :

1. Renforçant les sanctions déjà existantes
    a. Augmentation de l'amende à 1000$ minimum et 2000$ maximum
    b. La possibilité de perdre son permis de conduire à vie
2. Introduisant d'une nouvelle sanction
    a. La saisie du téléphone cellulaire

L'alcool et le cellulaire au volant tuent. Il faut impérativement punir ceux qui n'obéissent pas à la loi et stopper l'impunité.

6. PROJET DE LOI : LOI SUR L'AUTOMATISATION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES PAR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

RÉSUMÉ

La volonté d'intégrer l'intelligence artificielle dans les structures gouvernementales de l'État québécois vise à réduire la bureaucratie et les dépenses administratives. Capable de réaliser diverses tâches de façon autonome et rapide, cette technologie permet de diminuer les dépenses administratives et d'améliorer l'efficacité de l'État. Son utilisation nécessite toutefois un encadrement afin d'assurer une automatisation efficace et responsable.

La multiplication des procédures, des formulaires et des délais administratifs représente également un obstacle pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui consacrent du temps et de l'argent à leurs obligations envers le gouvernement. De ce fait, la simplification de ces démarches permet aux PME de se concentrer davantage sur leurs activités économiques et leur développement.

Le projet de loi vise donc à obliger les ministères et les organismes publiques à identifier les tâches administratives pouvant être automatisées de manière fiable, notamment le traitement des formulaires, la vérification des documents et la gestion des demandes de divers permis. Il propose d'encadrer son utilisation en établissant des objectifs de réduction des dépenses administratives et en exigeant la publication de bilans annuels afin de mesurer les économies réalisées. L'automatisation de ces tâches permet ainsi de réduire progressivement les besoins en personnel administratif grâce à l'automatisation et à la réorganisation du travail.

Le projet vise également à réduire les formalités imposées aux PME par la création d'un guichet unique numérique permettant de centraliser certaines démarches gouvernementales, de préremplir les formulaires et de vérifier les documents requis. Ces mesures visent à réduire les délais administratifs et à faciliter les activités des entreprises. L'encadrement de l'intelligence artificielle permet de favoriser

des gains d'efficacité réels dans la bureaucratie, tout en assurant une meilleure gestion des fonds publiques et en offrant aux entreprises locales un environnement plus favorable à leur croissance.

7. PROJET DE LOI : LOI SUR L'INCLUSION DES INCORPORATIONS DANS LA GESTION DU SYSTÈME CORRECTIONNEL QUÉBÉCOIS.

RÉSUMÉ

Depuis trop longtemps, les prisons au Québec sont victimes de conditions inacceptables, notamment le sous-financement et la négligence, sans trouver à tout cela une solution qui change réellement les choses. Cela étant dit, voici la nôtre : la création de partenariats publics-privés des prisons provinciales du Québec. Ce projet de loi a pour but de s'attaquer à tous ces problèmes : non seulement cela donnera une opportunité aux institutions de se prouver viables pour les détenus, mais elle viendra en plus de cela améliorer le fonctionnement global. On vient également créer une gestion des dépenses plus efficace, ainsi que, sur le long terme, une meilleure croissance économique.

Avec la privatisation des prisons, notre gouvernement se libère d'une charge financière qu'elle peut ensuite redonner à ses citoyens.

Il y a déjà plusieurs autres pays qui ont opté pour des prisons privées, telles que la Nouvelle-Zélande et l'Australie, et qui prouvent que cette mesure est pertinente. Cela garantit l'amélioration les salaires et les conditions de travail des employés qui forgent nos prisons.

Il est temps de s'attaquer à la racine des problèmes qui se répètent au fil des années et d'avancer en concrétisant un nouveau projet de loi innovateur : voilà ce que nous vous offrons.

La privatisation des prisons provinciales est la solution, si l'on souhaite de meilleures conditions pour les employés, une réduction de la récidive et une économie québécoise prospère.

8. PROJET DE LOI : LOI POUR LA REPRISE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE AU QUÉBEC

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation d'un projet de loi tente de répondre à un enjeu majeur qui s'aggrave avec la résurgence des conflits dans le monde, la crise de l'énergie. En permettant le développement et l'exploitation de l'énergie nucléaire, le Québec se dotera de flexibilité et de stabilité énergétique. En plus le nucléaire est une énergie propre qui nous aidera dans nos objectifs environnementaux.

9. PROJET DE LOI : LOI COURTISER LA GRANDE ENTREPRISE

RÉSUMÉ

Depuis 20 ans, le Québec a perdu 37% de ses entreprises. Notre objectif est de renverser rapidement cette tendance afin de favoriser la création d'emplois. Pour ce faire, nous proposons une série de mesures dans le but d'attirer de nouvelles entreprises, dont idéalement plusieurs grandes entreprises étrangères, ainsi que de consolider, voire agrandir celles déjà existantes pour assurer leur pérennité. Les mesures prendraient la forme premièrement d'incitatifs financiers et fiscaux, comme par exemples une diminution du taux d'imposition et des primes d'établissement. Elles consisteraient également en assouplissements des règles environnementale, qui ralentissent et même empêchent certains projets de voir le jour, comme, par exemple le retrait de l'étude obligatoire d'impact sur l'environnement du BAPE. Nos mesures comprendraient aussi une offre de formation plus flexible et davantage adaptée aux entreprises comme la mise sur pied rapide de programmes de formation spécialement conçus pour les entreprises nouvellement établies. Finalement, une utilisation encore plus généreuse de notre avantage

hydroélectrique pourrait constituer un dernier levier d'attraction, en revoyant à la baisse le tarif L ou en élargissant les entreprises pouvant en bénéficier. Les ministères concernés (économie, innovation et énergie, environnement et éducation) recevraient des consignes claires pour appliquer dorénavant des règles beaucoup plus attrayantes pour d'éventuels investisseurs et plus facilitantes pour l'ensemble des entreprises québécoises.

10. PROJET DE LOI : LOI FAVORISANT L'ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ EN ÉNERGIE

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation d'un projet de loi tente de répondre aux défis énergétiques du Québec, comme les effets des changements climatiques sur les ressources hydrauliques, l'augmentation de la demande en électricité et les limites financières de l'État quant aux projets de développements des infrastructures d'hydroélectricité. Une privatisation partielle du secteur de l'énergie renouvelable permettrait de mieux répondre à ces enjeux.

Ce mémoire poursuit les objectifs suivants, soit d'augmenter la production d'électricité grâce à de nouvelles infrastructures hydroélectriques, de réduire le déficit budgétaire du Québec et d'adapter l'exploitation des ressources naturelles.

Pour arriver à ces fins, le projet de loi suggère les pistes suivantes : la création d'un Bureau des partenariats public-privé en énergie, la mise en place des partenariats en question pour la construction d'infrastructures hydroélectriques et pour la modernisation des infrastructures hydroélectriques existantes. Il suggère également l'utilisation de ses partenariats avec les investisseurs et entreprises privés pour le développement des secteurs d'énergie éolienne et solaire. Ces entreprises privées auront la possibilité de développer ces secteurs tout en garantissant leurs profits.

Ce mémoire propose l'expansion de la participation du secteur privé pour favoriser le développement technologique du Québec et accroître les ressources financières de l'État.

11. PROJET DE LOI : LOI SUR L'INTRODUCTION DE FRAIS POUR L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ QUÉBÉCOIS

RÉSUMÉ

Ce projet de loi vise à améliorer l'accessibilité, l'universalité et l'efficacité du système de santé de manière générale.

Par son entrée en vigueur, il encouragera la population à se tourner vers des ressources telles que les médecins de famille et les CLSC plutôt que d'utiliser l'urgence comme première ligne dans le cas de conditions médicales qui ne requièrent pas ce type de soins. De cette manière, l'achalandage dans les hôpitaux diminuera, réduisant les délais et améliorant ainsi la qualité des soins.

Également, le projet de loi cherche à optimiser la gestion du temps des professionnels de la santé afin de mieux répondre aux besoins de la population en pénalisant les patients qui se présentent en retard à leur rendez-vous ou qui ne s'y présentent pas.

Pour ce faire, le projet de loi instaure trois mesures principales :

- La création d'un coupon de contribution pour que chaque patient qui entre dans le système de santé par l'entremise de l'urgence paie certains frais associés aux services et aux soins qui lui sont octroyés. Cette mesure s'inscrit dans le principe de l'utilisateur-payeur.

- Toute personne ayant obtenu une consultation médicale devra s'acquitter de frais administratifs en cas de retard ou d'absence à ce rendez-vous. On implante ainsi une mesure rédhibitoire qui favorisera un meilleur roulement de l'horaire, permettant ainsi aux professionnels de la santé de traiter un maximum de patients.
- Le coupon de contribution et les frais administratifs seront constatés, calculés et acheminés au patient fautif par un agent d'intelligence artificielle afin d'automatiser le processus et d'éviter la création d'une structure administrative qui risque d'alourdir la fonction publique québécoise.

12. PROJET DE LOI : LOI SUR LA RÉINSERTION DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE ET LA SÉCURITÉ DES ESPACES PUBLICS

RÉSUMÉ

Le mémoire d'orientation pose les bases d'une intervention législative rigoureuse pour contrer l'augmentation de l'itinérance visible dans les centres urbains et en région.

Constatant les limites des mesures actuelles face à la crise inflationniste et à la pression sur le marché locatif, symptôme de la crise du logement, le projet préconise une approche à trois volets :

D'une part, l'établissement de protocoles d'intervention policière gradués et axés sur l'orientation vers l'aide du domaine communautaire permettra de restaurer la loi et l'ordre en démantelant les campements temporaires.

D'autre part, le milieu communautaire assurera la prise en charge des personnes en situation d'itinérance en leur offrant de l'aide en santé mentale et de l'accompagnement pour trouver un logement temporaire ou d'urgence ou un logement permanent. Les organismes communautaires seront financés afin d'assurer la pérennité des services.

Aussi, le développement de solutions résidentielles novatrices en partenariat public-privé assurera la disponibilité de logements. Ces solutions comprennent la construction de logements individuels en communauté pour hébergement semi-permanent, à l'aide d'un partenariat public-privé, et la transformation d'hôtels en maison de chambres temporaires.

Ces mesures sont inspirées d'un modèle qui a déjà fait ses preuves à Denver.

13. PROJET DE LOI : LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET AJOUTANT UN COURS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation d'un projet de loi vise à spécialiser plus tôt les étudiants de quatrième et cinquième secondaire, qui, en sortant du secondaire, hésitent entre continuer les études – ce qui implique un choix du programme d'études souvent complexe - ou se diriger vers le marché du travail. Les étudiants se trouvant devant ce dilemme sont de plus en plus à la recherche de solutions.

Ce mémoire poursuit les objectifs suivants : aider les jeunes à choisir plus rapidement leur domaine d'étude ou de travail et diminuer le temps passé dans les établissements d'études postsecondaires, diminuant ainsi les dépenses gouvernementales. L'objectif principal de ce mémoire est d'offrir des options plus tôt aux jeunes afin de diminuer le décrochage scolaire.

Pour y arriver, ce mémoire propose les pistes suivantes, soit l'instauration de cours supplémentaires pour les élèves de quatrième et cinquième secondaire. Ces cours seraient instaurés selon des sondages faits auprès des élèves et du personnel des centres de services scolaires. Des professionnels/spécialistes issus du milieu des entreprises viendraient enseigner aux élèves certains aspects de leur champ d'expertise afin de leur permettre d'en apprendre plus sur leur secteur d'activité et de les pousser à poursuivre leurs études.

Ce projet de loi promeut l'engagement des jeunes dans plusieurs besoins sociétaux, en termes de main-d'œuvre. Découvrir ces métiers plus tôt leurs permettront de se tailler une place plus facilement chez les professionnels tout en diminuant le décrochage scolaire.

14. PROJET DE LOI : LOI SUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ DE LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE

RÉSUMÉ

Esseulée, la jeunesse québécoise est la plus atteinte de troubles de santé physique et mentale de longue durée du Canada. Il est sans équivoque que cette situation alarmante doit devenir la priorité ultime de notre gouvernement. Ce mémoire vise donc à résoudre ce problème de santé publique longtemps négligé au Québec. Il remet au centre des préoccupations l'activité physique, l'alimentation, la sociabilisation et la réduction de la dépendance aux appareils numériques et à l'intelligence artificielle.

C'est en promouvant les saines habitudes de vie liées au sport, à l'alimentation, à la santé mentale, à la sociabilisation et à la vie numérique qu'il réduira considérablement le taux de patients hospitalisés et le taux de troubles de santé mentale et physique de longue durée chez les jeunes Québécoises et Québécois. Ces mesures permettront d'accroitre l'autonomie des citoyens et d'alléger le système de santé tout en assurant une diminution considérable des dépenses effectuées par l'État quant à ces hospitalisations.

À ce titre, le mémoire préconise l'adoption de mesures clés : un remaniement complet de l'horaire scolaire, particulièrement axé sur l'instauration d'un temps quotidien obligatoire de sport, la réduction de la surprotection des jeunes, l'instauration d'une réglementation nutritionnelle stricte dans les écoles, l'interdiction de l'IA générative pour les moins de 17 ans, l'interdiction de l'utilisation de tout appareil électronique à l'école, ordinateurs et tablettes compris, ainsi que le remplacement des journées pédagogiques par des journées culturelles. Nombreux sont les pays sur lesquels ces projets innovateurs s'inspirent ; leurs preuves sont déjà faites.

15. PROJET DE LOI : LOI INSTITUANT LA SOUVERAINETÉ NUCLÉAIRE

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation a pour objectif de protéger la souveraineté énergétique du Québec afin de développer l'autonomie énergétique, d'approfondir l'expertise québécoise et d'assurer la sécurité nationale en matière d'énergie nucléaire.

Tout d'abord, ce projet renforce la nécessité de maintenir l'autonomie énergétique du Québec par la construction du plus grand centre nucléaire au monde. Nous conviendrons alors aux besoins énergétiques futurs et à la croissance économique de la province. Le centre nucléaire produira 15000 MW. Cela représente une augmentation d'environ 40% par rapport à la capacité productive actuelle d'Hydro-Québec qui est de 37000 MW[1]. De plus, afin de maintenir la performance de l'hydroélectricité,

toutes les infrastructures hydroélectriques vieillies qui contribuent à notre héritage national, seront restaurées et rénovées.

Ensuite, ce projet a pour but de développer l'expertise du nucléaire dans la province. Un centre de recherche sera instauré conjointement avec le développement d'une institution académique qui formera à la fois de la main-d'œuvre qualifiée et des spécialistes en ingénierie nucléaire. Dans ce contexte, plus d'emploi de qualité dans le domaine de la recherche pourront être créés. Le développement de cette expertise placera le Québec dans une position favorable pour commercialiser les produits dérivés du nucléaire à l'échelle internationale. Par le fait même, les surplus énergétiques de la centrale pourront également engendrer des bénéfices notables qui stimuleront l'économie québécoise.

Finalement, ce projet garantit une sécurité nationale en matière énergétique. En enrichissant notre portefeuille de production énergétique, nous préservons notre patrimoine environnemental pour notre prospérité. Nous éviterons ainsi les détériorations de ressources naturelles qui sont déjà présentes sur le territoire que nous possédons. Aucun barrage hydraulique ne sera construit. Par ailleurs, les ménages et les entreprises privées bénéficieront d'une source d'énergie fiable et constante à la fois économiquement et énergétiquement. Le prix nominal suit l'inflation, pourtant le tarif réel de l'électricité reste constant.

En somme, Québec ne peut pas se permettre de sombrer dans l'insécurité, dans la dépendance et dans des pertes de patrimoines. Ce sera une irresponsabilité envers nos descendants. Nous nous devons de garantir la souveraineté énergétique pour transmettre à notre postérité les patrimoines que nous ancêtre nous ont laissé.

1. HYDRO-QUÉBEC, "Hydro-Québec Production", dans Hydro-Québec. https://www.hydroquebec.com/production/ (page consultée le 22 octobre 2026)

16. Projet de loi : Loi sur l'abolition du 811 au Québec

Résumé

Ce mémoire d'orientation de notre projet de loi vise à répondre à l'enjeu problématique québécois suivant : l'inefficacité de la première ligne de soins, dont du 811. L'accès à ce service est très complexe, coûteux et il nécessite une longue attente pour les Québécois et Québécoises. Son abolition semble donc nécessaire.

Grâce à cette loi, l'ensemble des Québécois et Québécoises bénéficieront d'un service de première ligne plus rapide et d'un accès à un médecin de famille. De plus, cette loi réduira la bureaucratie et les coûts qui y sont liés, tout en accordant plus de place au privé.et en redirigeant certains travailleurs de la santé vers d'autres tâches ayant un impact plus concret sur le terrain.

Pour réaliser ces objectifs, ce projet de loi suggère la création d'une application qui rassemblerait les 3 services de première ligne du 811 : Info-Santé, Info-Social et le GAP (le Guichet d'accès à la première ligne). Par l'assistance d'une intelligence artificielle nommée Hygie, les citoyens pourront recevoir des conseils sur leur état de santé beaucoup plus rapidement. Elle les redirigera aussi vers les meilleures ressources et s'occupera également de fixer les rendez-vous avec un médecin de famille. Finalement, dans la mesure où il n'y en aurait pas de disponible, elle en réserverait un au privé avec une attestation de remboursement du Gouvernement.

Ce mémoire vise donc à maintenir la promesse d'un accès à des soins de santé de qualité pour tous les Québécois et Québecoises d'une façon plus rapide, simple et efficace.

17. Projet de loi : Loi favorisant le perfectionnement et la qualité de l'enseignement au Québec

Résumé

Notre période actuelle est une période trouble pour nos valeurs communes. Depuis très longtemps, plusieurs radicaux-extrémistes décident d'imposer des agendas idéologiques dans nos institutions d'enseignement qui sont contraires à nos valeurs communes.

Causant des préjudices immenses aux prochaines générations, certaines de ces personnes ne reculent devant rien pour véhiculer des discours anti-gouvernementaux, d'encourager les jeunes à la criminalité, à l'extrémisme radical, encourager la censure et l'exclusion des minorités. Les personnes enseignantes qui reçoivent un brevet d'enseignement sont des fonctionnaires de l'état et sont imputables des valeurs transmises dans leurs classes et du maintien de la pensée critique.

Notre gouvernement doit agir pour le bien-être des milieux scolaires en imposant des tests de valeurs préalables à l'obtention d'un brevet d'enseignement. Des nouveaux commissaires encadreront la mise en place de bureaux de prévention dans toutes les institutions. Il faut agir immédiatement.

Les situations intolérables ayant eu lieu dans plusieurs institutions scolaires du primaire, secondaire, collégial et universitaire oblige notre gouvernement d'agir pour préserver nos valeurs dans les classes. Les élèves ne sont que des victimes des discours idéologiques imposés et il faut assurer la liberté d'expression pour contrer l'extrémisme. Il faut que le gouvernement agisse pour éviter le déclin des valeurs qui font du Québec, notre si belle province.

18. Projet de loi : Loi favorisant la culture québécoise en milieu de travail

Résumé

D'une part, le projet de loi propose d'instaurer une formation obligatoire dans le cadre d'un premier emploi au Québec. En réponse à la montée des discours gauchistes plus présents récemment, il devient alors primordial d'investir une attention particulière à la subsistance de la culture québécoise. Concrètement, nous visons à imprégner la culture dans le quotidien des citoyens en passant par le milieu de travail puisque c'est généralement l'endroit où les québécois s'imprègnent le plus de leurs coutumes. Ainsi, cette formation vise principalement à éduquer la population face à la marge des aptitudes propres à chaque individu. Puis, le projet de loi consiste à ranimer les valeurs québécoises dans la société à l'aide d'un environnement qui touche la majorité de la population : le travail. Ensuite, cela contribuerait à conscientiser les citoyens aux différents concepts de la gestion des finances en promouvant l'investissement dans les marchés québécois notamment dans les commerces locaux. Par ailleurs, ce sera offert sous forme de capsules vidéo qui auront chacune des points précis à présenter. Pour compléter la formation, chaque individu devra avoir visionner l'entièreté de ces capsules. De plus, celles-ci enseigneront ultimement à communiquer au travail, à déterminer les habiletés personnelles ainsi qu'à mieux entreprendre la gestion de son salaire.

MÉMOIRES D'ORIENTATION DE PROJET DE LOI PRÉSENTÉS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE *(IDÉOLOGIE SOCIALE-DÉMOCRATE ET ÉCOLOGISTE)* ET PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION *(IDÉOLOGIE LIBÉRALE)*

A. PROJET DE LOI : LOI SUR LA RÉGULATION ÉCO-RESPONSABLE ET ÉTHIQUE DES TECHNOLOGIES DE CENTRE DE DONNÉES INFORMATIQUES.

RÉSUMÉ

Le contexte politique et économique est étroitement lié en ce moment au Canada. En effet, le gouvernement encourage l'innovation de l'intelligence artificielle dans le but de relancée l'économie. Le gouvernement du Canada compte investir 250 millions en partenariat avec l'Allemagne pour crée une nouvelle forme d'intelligence artificiel. Malheureusement, ce choix risque très fortement d'entraîner des répercussions sur le Québec. Au sein de la province, nous comptons déjà 80 centres de données qui utilisent chacune 19 millions de litres d'eau que pour leurs systèmes de refroidissements et ces mêmes centres de donnés devraient utiliser environs 945 térawattheures en électricité d'ici à 2030. Donc, l'objectif principale de ce projet de loi est de protéger l'environnement et la population québécoise tout en favorisant les intérêts économiques Québécois. Nous avons aussi des objectifs secondaires tels que la protection des tarifs de l'eau et de l'électricité des citoyen(ne)s Québécois(es) et davantage. Pour ce faire, nous proposons plusieurs propositions de mesures comme l'augmentation des normes de construction des centres de données, notamment au niveau de l'insonorisation et de la consommation d'eau et d'électricité. Cela consiste à régir une loi gouvernementale qui protégerais les citoyens et la faune des bruit environnants pour l'ensemble de la province. Une autre des propositions que nous suggérons est une imposition plus conséquente pour les centres de données, car les revenus de ces établissements privés ne parviennent pas aux mains de l'État Québécois et un impôt direct permettrais ainsi de régler cela. Nous avons d'autres propositions dans notre mémoire qui répondent tous à notre objectif principal permettant d'améliorer la situation actuelle entourant les centres de données.

B. PROJET DE LOI : LOI VISANT LE RESSERREMENT DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE TRANSPORT D'HYDROCARBURES AU QUÉBEC

RÉSUMÉ

Depuis 2022, le Québec a une loi qui met un moratoire sur l'exploitation des hydrocarbures. La province a choisi de tourner le dos à ces énergies du passé qui sont polluantes et dommageables pour l'environnement. Afin d'être conséquent avec cette orientation, il est logique de renforcer nos règles en matière de projet de transport d'hydrocarbures sur notre territoire. Selon la constitution canadienne, le transport de ressources entre les provinces est de juridiction fédérale. Le but de ce projet de loi est de durcir la réglementation en ce qui a trait à tout projet de transport pour les décourager. Le projet vise, notamment, à resserrer les règles en matière environnementale, d'acceptabilité sociale et d'entente avec les premiers peuples.

C. PROJET DE LOI : LOI FAVORISANT LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS AGRICOLES ÉTRANGERS AU QUÉBEC

RÉSUMÉ

Au Québec, les travailleurs agricoles étrangers occupent une place centrale dans l'industrie agroalimentaire, particulièrement dans les secteurs des fruits, des légumes et de l'horticulture. Selon la CNESST, le nombre de titulaires de permis liés aux volets agricoles et à bas salaire du PTET est passé

de 11 500 à 30 480 entre 2015 et 2021. Malgré cette importance, ces travailleurs bénéficient de moins de protections que les autres travailleurs québécois. Liés à leur employeur par un permis fermé, les immigrants dépendent de celui-ci pour leur emploi, leur logement et leur statut, ce qui les rend vulnérables à plusieurs abus, comme de bas salaires, de longues heures sans repos et des logements surpeuplés.

Il est vrai que les mesures de la CNESST sont un bon début, mais elles laissent encore des failles. Le projet de loi vise donc à assurer des conditions de travail et de vie équitables aux travailleurs agricoles étrangers. Nous voulons aussi réduire leur dépendance envers leur employeur, tout en préservant la stabilité de l'agriculture qui repose sur cette main-d'œuvre. Nous proposons trois mesures.

Pour commencer, les heures supplémentaires seraient payées à taux et demi après 40 heures par semaine, comme pour les autres travailleurs. Ensuite, le délai accordé aux employeurs pour respecter les nouvelles normes de logement serait réduit à deux ans au plus au lieu de trois à huit ans. Enfin, tous les travailleurs agricoles auraient le droit de se syndiquer et de négocier une convention collective, peu importe la taille de la ferme.

D. PROJET DE LOI : *LOI ENCADRANT LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LA GESTION DE FIN DE VIE DES DÉCHETS EN DÉCOULANT*

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation d'un projet de loi tente de répondre à un enjeu qui touche les populations les plus vulnérables. La hausse du cout de la vie force la population à se tourner vers les banques alimentaires. Au Québec, c'est près de 600 000 personnes qui fréquentent des banques alimentaires, dont le quart provient de ménage salarié.

L'intention législative est pragmatique et environnementale. Il est question de limiter le gaspillage alimentaire des entreprises privées et publiques en les obligeant à se doter d'un plan de gestion des surplus alimentaires. Le mémoire propose que les entreprises priorisent la redistribution des surplus à des organisations à but non lucratif d'aide alimentaire, ensuite à des entreprises de revalorisation des surplus alimentaires et, en dernier recours, le compost. Les entreprises se verront attribuer des amendes en cas de non-respect de la directive législative. Le projet vise aussi à modifier les affichages sur les produits en ajoutant les mentions « date de fraicheur optimale » et « date limite de consommation ».

Dans le contexte actuel, le mémoire propose une véritable révolution du monde alimentaire plus que nécessaire pour l'environnement et le cout de la vie en s'inspirant des pratiques innovantes françaises et japonaises.

E. PROJET DE LOI : LOI VISANT À ENCADRER LES LOCATIONS TOURISTIQUES DE COURTE DURÉE AFIN DE LUTTER CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT

RÉSUMÉ

Une loi visant à encadrer les locations touristiques de courte durée afin de lutter contre la crise du logement s'avère d'une grande importance. La problématique de l'augmentation du coût de la vie et de la baisse du pouvoir d'achat est décuplée par la popularité croissante de la popularité des plateformes de location à court terme qui met une pression supplémentaire sur la disponibilité des logements. Le Québec connaît déjà une crise du logement et ce type de plateforme augmente la rareté des logements. Conséquemment, il est nécessaire d'intervenir en encadrant les locations touristiques à court terme afin de favoriser les locations à long terme. Ce projet de loi vise à limiter les impacts négatifs des plateformes de locations à court terme, notamment dans les milieux urbains.

Pour ce faire, on souhaite permettre ce type de location à court terme seulement durant la saison touristique lorsque le taux d'inoccupation est approprié.

F. PROJET DE LOI : LOI INSTAURANT LE FONDS D'ÉQUITÉ ALIMENTAIRE (FÉA) SOUTENU PAR LE SYSTÈME DE REDEVANCES CORRÉLÉES À L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation de projet de loi tente de répondre à des enjeux liés à l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle générative (IAG) et à l'accessibilité des produits locaux, notamment puisque les répercussions environnementales de l'utilisation de l'IAG et de l'importation de produits internationaux sont significativement négatives. Dans ce contexte, une responsabilité environnementale plus importante de la part des instances gouvernementales et un encadrement plus strict des industries sont nécessaires.

L'objectif est d'encadrer l'empreinte écologique de l'utilisation de l'IAG au sein des entreprises et des institutions gouvernementales opérant sur le territoire québécois tout en favorisant l'accessibilité financière aux produits locaux, ce qui permettrait ainsi de revitaliser l'économie locale, d'augmenter le pouvoir d'achat des citoyens québécois et de compétitionner avec les géants agroalimentaires. Pour ce faire, le Fonds d'équité alimentaire subventionnera le prix des aliments provenant de producteurs locaux.

Afin d'atteindre ses buts, le projet de loi suggère entre autres la création d'une échelle de quantification de l'utilisation de l'IAG par les entreprises opérant sur le territoire québécois, la création d'un Fonds d'équité alimentaire soutenu par les redevances corrélées à l'échelle de l'utilisation de l'IAG, ainsi que la création d'un organisme responsable de l'assurance qualité des rapports d'utilisation, soit la Société d'assurance qualité des régimes organisationnels pour le changement climatique (SAQROCC).

G. PROJET DE LOI : LOI VISANT LA MOBILISATION DES JEUNES QUANT À L'ACTION POLITIQUE

RÉSUMÉ

Il est incontestable que la jeunesse québecoise participe de moins en moins quant à la vie démocratique de notre province. En ce sens, les intérêts des jeunes ne sont pas convenablement représentés malgré qu'ils constituent le peuple de demain, qui vivra avec les conséquences des décisions prises aujourd'hui.

Le projet de loi visant la mobilisation des jeunes quant à l'action politique vise à corriger cette injustice intergénérationnelle en mobilisant la jeunesse pour promouvoir non seulement une participation démocratique éclairée mais aussi une participation active au sein de la communauté. Afin d'atteindre cet objectif le projet de loi prévoit la mise en place de deux mesures concrètes. D'abord, l'implantation de cours de politique au primaire et au secondaire comprenant une formation sur nos institutions démocratiques ainsi qu'une valorisation de l'implication citoyenne. Ensuite, l'abaissement du droit de vote à l'âge de seize ans. De cette manière, le Québec suivra la voie d'autres démocraties de ce monde telles que celle de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique ainsi que la Suisse en permettant à sa jeunesse de participer à la vie démocratique.

H. PROJET DE LOI : LOI D'ENCADREMENT DE L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SERVANT À DES FINS MALVEILLANTES OU CRIMINELLES.

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation d'un projet de loi consiste à encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) qui sert à des fins malveillantes ou criminelles, et ce, dans les secteurs de juridiction provinciale comme la culture ou l'éducation. Considérant l'ampleur que cette technologie prend depuis les dernières années, il est capital que le gouvernement provincial intervienne dans ce domaine. Indubitablement, l'avènement des réseaux sociaux dans notre monde actuel favorise grandement la diffusion de contenus générés par toutes formes d'intelligence artificielle générative. De plus, ce sont ces mêmes plateformes qui contribuent à une utilisation à mauvais escient de l'IA, tel que le plagiat, la cyberintimidation et l'usurpation d'identité. Étant donné qu'aucun gouvernement n'a mis en place des mesures significatives afin de légiférer cette situation par le passé, il est de notre devoir de prendre action dans les plus brefs délais.

Ce mémoire poursuit l'objectif de réguler et d'encourager l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle en mettant en place des mesures concrètes contre l'utilisation malhonnête, tout en sensibilisant notre population pour une utilisation déontologique de cette dernière afin que chaque individu jouisse de son droit à la vie privée.

Pour arriver à ces fins, le projet de loi propose notamment la mise en place d'un cadre législatif visant à prévenir les utilisations malveillantes. De la sorte, un mécanisme de détection et de signalement automatique des contenus malveillants ou criminels diffusés sur les plateformes numériques serait mis en place afin de freiner la propagation des contenus intrusifs à la vie privée.

De plus, le projet de loi prévoit le déploiement de campagnes de sensibilisation dans les écoles, dans les milieux de travail et sur le Web afin d'informer la population sur les risques liés à l'utilisation de l'IA et de favoriser une utilisation éthique de celle-ci.

I. PROJET DE LOI : LOI SUR LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

RÉSUMÉ

Le présent mémoire porte sur la réforme du mode de scrutin québécois, un enjeu démocratique qui fait l'objet de débats depuis plusieurs décennies. Il s'intéresse particulièrement aux distorsions de représentation engendrées par le scrutin majoritaire uninominal à un tour, qui peut entraîner des écarts importants entre la proportion des suffrages obtenus par les partis politiques et leur représentation à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi propose l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel visant à assurer une meilleure correspondance entre les préférences électorales exprimées par la population et la répartition des sièges à l'Assemblée nationale. Cette réforme repose sur le principe d'égalité politique et poursuit l'objectif d'une représentation parlementaire plus fidèle à la diversité des choix électoraux.
Le projet de loi prévoit également la création d'un média public consacré à l'information et à l'éducation civique. Accessible à l'ensemble de la population, celui-ci aurait pour mission de favoriser la compréhension du mode de scrutin, du fonctionnement des institutions démocratiques et des principes qui les sous-tendent. Son indépendance éditoriale, son impartialité et son caractère non partisan constitueraient des conditions essentielles à l'exercice de cette mission.

Ces deux mesures poursuivent un objectif commun : renforcer la représentativité des institutions parlementaires et favoriser une participation citoyenne éclairée à la vie démocratique québécoise.

J. PROJET DE LOI : LOI FAVORISANT L'ACCÈS AUX PRODUITS ALIMENTAIRES QUÉBÉCOIS DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

RÉSUMÉ

Le présent mémoire d'orientation vise à favoriser la présence et l'accessibilité des produits alimentaires québécois dans les commerces de détail de la province. Malgré la diversité de la production agroalimentaire québécoise, les consommateurs ne disposent pas toujours d'un accès suffisant aux produits locaux, notamment en raison des pratiques d'approvisionnement et de mise en marché des grandes chaînes d'épicerie.

Le projet de loi poursuit l'objectif principal de garantir une meilleure représentation des produits alimentaires québécois dans les commerces de détail, tout en préservant la liberté de choix des consommateurs.

Pour atteindre cet objectif, il est proposé d'instaurer une obligation d'offrir des produits alimentaires québécois lorsqu'il existe des équivalents locaux disponibles, sous réserve de certaines conditions liées à l'approvisionnement, à la saisonnalité. Le projet prévoit également des exigences minimales de présence des produits québécois dans certaines catégories alimentaires, ainsi qu'un mécanisme de suivi permettant d'assurer le respect de ces obligations.

Cette intervention législative vise à soutenir les producteurs québécois, à diversifier l'offre alimentaire et à renforcer les circuits économiques locaux, sans interdire la vente de produits provenant de l'extérieur du Québec.

K. PROJET DE LOI : LOI SUR L'ENCADREMENT DU RECOURS À LA CLAUSE DÉROGATOIRE

RÉSUMÉ

Le Québec est le plus grand utilisateur de la clause dérogatoire au Canada. Bien qu'utile pour contrebalancer le pouvoir juridique, cette clause permet aux législatures d'adopter des lois qui s'appliquent malgré la dérogation à certaines garanties de droits et libertés garantis par la Charte canadienne. Dans ce contexte, son utilisation répétée au Québec soulève des préoccupations quant à la protection des droits et libertés, mais aussi quant au respect des principes démocratiques. Son recours, notamment dans le cadre des projets de loi 21 et 94 relatifs à la laïcité de l'État, entraîne des incidences directes sur les libertés individuelles et collectives de la population québécoise, particulièrement dans un contexte de diversité culturelle et religieuse croissante.

Le présent mémoire propose un meilleur encadrement législatif de l'utilisation de la clause dérogatoire afin de renforcer la protection des droits et libertés individuelles. Cette démarche vise à renforcer la séparation des pouvoirs et la démocratie québécoise en plus d'accroître la transparence des décisions législatives.

Il est proposé de créer le BAPUD, soit le Bureau d'audiences publiques sur l'utilisation de la clause dérogatoire. Ce bureau consultatif et indépendant permettra aux citoyens, aux experts et aux groupes concernés de faire entendre leurs points de vue avant l'utilisation de la Clause. De plus, un vote à majorité majorée sera rendu nécessaire à l'Assemblée nationale pour avoir recours à la Clause. On chercherait ainsi à favoriser un consensus plus large sur ces décisions controversées.

L. PROJET DE LOI : LOI SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS CITOYENNES ET AUTOCHTONES EN MATIÈRE D'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation propose de réformer le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin de répondre aux limites du système actuel d'exploitation des ressources naturelles au Québec. Dans un contexte de tensions économiques avec les États-Unis et d'urgence climatique, le Québec doit pouvoir développer son économie tout en assurant une gestion responsable de ses ressources. Or, les décisions actuelles accordent un pouvoir important au gouvernement, tandis que le BAPE joue principalement un rôle consultatif. Les citoyens et les Premières Nations ne disposent donc pas toujours d'une influence suffisante sur les projets qui touchent leur territoire.

Ce mémoire poursuit l'objectif de rendre la gestion des ressources naturelles plus démocratique, inclusive et durable, tout en favorisant le développement économique du Québec. Il vise à renforcer la participation citoyenne, à améliorer les relations avec les Premières Nations et à assurer une meilleure prise en compte des conséquences sociales, économiques et environnementales des projets.

Pour atteindre ces objectifs, le projet de loi propose notamment de financer des équipes indépendantes d'experts, de juristes et de recherchistes pour soutenir les citoyens, d'accorder au BAPE un véritable pouvoir décisionnel appuyé par la consultation des populations concernées et d'élargir ses compétences concernant les ressources naturelles et les enjeux autochtones. Des modèles étrangers, notamment celui de la Nouvelle-Zélande, démontrent qu'une participation accrue des communautés aux décisions est possible.

Ce mémoire prône ainsi une démocratie environnementale renforcée, dans laquelle le développement économique repose sur la transparence, la collaboration des Premières Nations et le respect des communautés touchées.